



Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Documents de synthèse sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains présentés par les grands groupes

Note du Secrétariat

1. Le Plan d'application de Johannesburg, adopté au Sommet mondial pour le développement durable¹, et les décisions de la onzième session de la Commission du développement durable² demandaient une participation renforcée des grands groupes aux activités de la Commission, ainsi qu'à la mise en oeuvre d'Action 21³, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21⁴ et du Plan d'application de Johannesburg.

2. En réponse, le Bureau de la douzième session de la Commission du développement durable (session d'examen), se fondant sur les pratiques participatives de la Commission et du Sommet mondial pour le développement durable⁵, a décidé que la participation des grands groupes serait intégrée pendant toute la durée de la session d'examen, y compris les tables rondes, les communications d'experts et les délibérations au niveau ministériel. Des experts et professionnels des grands groupes, s'occupant des secteurs thématiques de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, seraient invités à faire part de leur expérience et des enseignements tirés, et à échanger des approches concrètes en matière de mise en oeuvre.

3. Pour l'organisation des apports et contributions des grands groupes à la douzième session de la Commission du développement durable, on a tenu compte des méthodes utilisées lors des sessions antérieures par le biais d'un groupe directeur multipartite, composé de partenaires organisateurs des organisations du réseau représentant les neuf grands groupes. Les partenaires en question sont les suivants : Chambre de commerce internationale pour le commerce et l'industrie; Confédération internationale des syndicats libres (par l'intermédiaire de la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques), pour les salariés et les syndicats; Sustainable Development Issues Network (par le biais de la Northern Alliance for Sustainability, du Third World Network et du Environment Liaison Centre International), pour les



organisations non gouvernementales; Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, pour les autorités locales; Conseil international pour la science et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, pour les communautés scientifiques et technologiques; Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, pour les femmes; Groupe des populations autochtones de la Commission du développement durable, Indigenous Peoples' International Center for Policy Research and Education, Indigenous Environmental Network et Conférence circumpolaire inuit, pour les populations autochtones; Groupe des jeunes de la Commission du développement durable et Conseil national des organisations suédoises de jeunesse, pour les jeunes et les enfants; Fédération internationale des producteurs agricoles, Via Campesina et International Partners for Sustainable Agriculture, en ce qui concerne les exploitants agricoles. Les partenaires organisateurs ont contribué à l'établissement des documents de synthèse figurant dans les additifs à la présente note.

4. Les documents de synthèse reflètent les vues générales des grands groupes sur la mise en oeuvre des engagements pris concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains, et font mention des thèmes intersectoriels, des succès et des problèmes liés à l'application, ainsi que des contributions pratiques. Ils fourniront une base pour les apports des grands groupes et constitueront un point de départ pour leur participation à la douzième session de la Commission.

5. Les vues des grands groupes et les solutions qu'ils proposent pour relever les défis et surmonter les problèmes liés aux sujets à l'examen devraient être prises en compte dans les décisions que la Commission prendra à sa treizième session (session directive), les gouvernements les prenant en compte et les approuvant au stade de la négociation, ce qui permettra aux groupes intéressés d'apporter une contribution utile et directe aux décisions et aux travaux de la Commission.

Notes

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et corrigendum), chap. I, résolution 2, annexe.

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 9* (E/2003/29).

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et corrigenda), vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

⁴ Résolution de l'Assemblée générale S-19/2, annexe.

⁵ La participation multipartite aux sessions de la Commission fait maintenant partie intégrante de son programme de travail depuis sa sixième session, par le biais du lancement d'un dialogue en réponse à une résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire (juin 1997). L'Assemblée a décidé que la Commission devrait multiplier les échanges avec les représentants de grands groupes, en organisant notamment davantage de séances de concertation consacrées à des thèmes précis [voir résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe, par. 133 e)]. Les dialogues établis en 1998 ont depuis lors été reconnus comme constituant un modèle participatif unique permettant d'associer efficacement les grands groupes et les gouvernements à un dialogue véritable sur les questions de développement durable.